

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **16 janvier 2023**, à 20 h 00 à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur le maire François Fréchette préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée
Siège No 2 Céline Couture
Siège No 3 Michel Lalonde
Siège No 5 Julien Paradis

Le conseiller Mike Drouin est absent.
Le conseiller Michel Bélisle est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Fréchette constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

M. Fréchette revient sur l'incident déplorable de la séance du 12 décembre 2022. Il mentionne qu'il y a deux enquêtes en cours et que tant qu'il y aura des enquêtes, nous ne commenterons pas. Il mentionne également que comme maire, il n'a aucun pouvoir sur les élus. C'est la Commission Municipale du Québec qui s'occupe de ces dossiers.

R 2023-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 16 JANVIER 2023

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 5 décembre 2022
- 4 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire - 12 décembre 2022
- 5 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire - Budget 2023 – 12 décembre 2022

Conseil

Administration

- 6 Adoption des comptes à payer - Décembre 2022
- 7 Liste incompressibles 2023
- 8 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ pour un total de plus de 25 000 \$

- 9 Dépôt du rapport 2022 concernant l'application du règlement 733-19 concernant la gestion contractuelle
- 10 Soutien à l'action bénévole 2022-2023 - Remboursement Âge d'or
- 11 Remboursement client au crédit
- 12 SPAD - Versement pour contrôle animalier de janvier à juin 2023
- 13 ADMQ - Renouvellement cotisation 2023
- 14 Journées de la persévérance scolaire 2023
- 15 Demande de location - Gloriette
- 16 Cotisation annuelle - Centre-du-Québec Sans fil
- 17 Avis de motion et présentation projet règl. 777-23 - Amendement règl. zonage
- 18 Adoption du premier projet règl. 777-23 - Amendement règl. zonage

Sécurité

- 19 Cellulaire sécurité incendie - Luc Côté
- 20 Désignation personnes autorisées à émettre des constats d'infraction
- 21 Remises des équipements - Fondation des pompiers de L'Avenir

Voirie

- 22 Entente de déneigement - Municipalité de Durham-Sud
- 23 Réparation transmission tracteur

Hygiène du milieu

- 24 RGMR - adoption budget 2023

Urbanisme et zonage

- 25 Demande de dérogation mineure - Lot 5 981 067
- 26 Membres CCU - Renouvellement mandat

Loisirs et culture

- 27 Remboursement comité des loisirs - Achat filet protection et buts

Général

Varia :

- 28 **Correspondance**
- 29 **Période de questions**
- 30 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-01-002

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-01-003

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 12 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire concernant la taxation 2023 du 12 décembre 2022, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-01-004

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE – BUDGET 2023 – 12 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire – Budget 2023 du 12 décembre 2022, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2023-01-005

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2022, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-01-006

7. LISTE DES INCOMPRESSIBLES 2023

ATTENDU QUE des dépenses sont à payer tout au long de l'année, pour différentes factures, versements ou contributions financières dont le fournisseur, la périodicité ou la date de paiement ainsi que le montant à payer sont déjà connus en début d'année ;

ATTENDU QUE ces sommes sont décrites dans le tableau ci-bas :

Fournisseurs	JANVIER	FÉVRIER	MARS
Marylène Sauvé	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
R2021-11-280			
École L'Avenir (déc.)			
R2022-10-259			
FQM	1 888.44 \$		
R2022-12-292			
Francois Fréchette	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
R2021-11-243			
Curtis Cross	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
R2022-11-276			
SIUCQ	1 790.00 \$		
R2022-11-273			
Suzie Lemire	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
R2018-12-308			
Age d'or	4 600.00 \$		
R2022-12-308			
Partenaires 12-18	4 009.60 \$		
R2022-11-280			
FQM Assurances	32 679.29 \$		

R2022-11-267			
Cercle des fermières	2 500.00 \$		
R2022-11-281			
Cercle des fermières	1 860.00 \$		
R2022-12-307			
RGMR	11 257.40 \$	11 257.40 \$	11 257.40 \$
MRC Drummond	19 058.91 \$	8 310.77 \$	8 310.77 \$
Fabrique	7 665.00 \$		
Bibliothèque			5 456.67 \$
ARLPHCQ	150.00 \$		
R2022-11-282			
TOTAL	87 658.64 \$	19 768.17 \$	25 224.84 \$

Fournisseurs	AVRIL	MAI	JUIN
Marylène Sauvé	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
R2021-11-280			
École L'Avenir (déc.)	833.33 \$	833.33 \$	
R2022-10-259			
FQM			
R2022-12-292			
Francois Fréchette	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
R2021-11-243			
Curtis Cross	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
R2022-11-276			
SIUCQ			
R2022-11-273			
Suzie Lemire	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
R2018-12-308			
Age d'or			
R2022-12-308			
Partenaires 12-18			
R2022-11-280			
FQM Assurances			
R2022-11-267			
Cercle des fermières			
R2022-11-281			
Cercle des fermières			
R2022-12-307			
RGMR	11 257.40 \$	11 257.40 \$	11 257.40 \$
MRC Drummond	8 310.77 \$	8 310.77 \$	8 310.77 \$
Fabrique		7 665.00 \$	
Bibliothèque			5 456.67 \$
ARLPHCQ			
R2022-11-282			
TOTAL	20 601.50 \$	28 266.50 \$	25 224.84 \$

Fournisseurs	JUILLET	AOÛT	SEPT
Marylène Sauvé	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
R2021-11-280			
École L'Avenir (déc.)			
R2022-10-259			
FQM			
R2022-12-292			
Francois Fréchette	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
R2021-11-243			
Curtis Cross	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
R2022-11-276			
SIUCQ			
R2022-11-273			
Suzie Lemire	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
R2018-12-308			
Age d'or			
R2022-12-308			
Partenaires 12-18			
R2022-11-280			
FQM Assurances			
R2022-11-267			
Cercle des fermières			
R2022-11-281			
Cercle des fermières			
R2022-12-307			
RGMR	11 257.40 \$	11 257.39 \$	11 257.39 \$
MRC Drummond	8 310.77 \$	8 310.77 \$	8 310.77 \$
Fabrique			7 665.00 \$
Bibliothèque			5 456.67 \$
ARLPHCQ			
R2022-11-282			
TOTAL	19 768.17 \$	19 768.16 \$	32 889.83 \$

Fournisseurs	OCT	NOV	DÉC	TOTAL
Marylène Sauvé	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$	600.00 \$
R2021-11-280				
École L'Avenir (déc.)				1 666.66 \$
R2022-10-259				
FQM				1 888.44 \$
R2022-12-292				
Francois Fréchette	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$	600.00 \$
R2021-11-243				
Curtis Cross	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$	600.00 \$
R2022-11-276				
SIUCQ				1 790.00 \$
R2022-11-273				
Suzie Lemire	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$	600.00 \$

R2018-12-308				
Age d'or				4 600.00 \$
R2022-12-308				
Partenaires 12-18				4 009.60 \$
R2022-11-280				
FQM Assurances				32 679.29 \$
R2022-11-267				
Cercle des fermières				2 500.00 \$
R2022-11-281				
Cercle des fermières				1 860.00 \$
R2022-12-307				
RGMR	11 257.39 \$	11 257.39 \$	11 257.39 \$	135 088.75 \$
MRC Drummond	8 310.77 \$	8 310.77 \$		102 166.61 \$
Fabrique				22 995.00 \$
Bibliothèque				16 370.01 \$
ARLPHCQ				150.00 \$
R2022-11-282				
TOTAL	19 768.16 \$	19 768.16 \$	11 457.39 \$	330 164.36 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Suzie Lemire, à effectuer le paiement des dépenses décrites au tableau ci-haut pour l'année 2023, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ POUR UN TOTAL DE PLUS DE 25 000 \$

La directrice générale, Mme Suzie Lemire, dépose au présent conseil la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ pour un total de plus de 25 000 \$ pour 2022. Cette liste sera publiée sur le site web de la municipalité.

9. DÉPÔT DU RAPPORT 2022 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 733-19 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

La directrice générale, Mme Suzie Lemire, dépose au présent conseil le rapport 2022 concernant l'application du règlement 733-19 concernant la gestion contractuelle. Ce rapport sera publié sur le site web de la municipalité.

R 2023-01-007

10. SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE 2022-2023 – REMBOURSEMENT ÂGE D'OR

ATTENDU QUE le député de Johnson, M. André Lamontagne, a remis à la municipalité un chèque au montant de 500 \$ dans le cadre du programme de Soutien à l'action bénévole 2022-2023 pour l'Âge d'or ;

ATTENDU QUE cette aide financière est destinée à l'Âge d'or et qu'il y a lieu de remettre le montant de 500 \$ à l'organisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de remettre le montant de 500 \$ reçu du député M. Lamontagne dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole 2022-2023 pour la mission de l'année du club de l'Âge d'or.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-01-008

11. REMBOURSEMENT CLIENT AU CRÉDIT

ATTENDU QU'à la suite d'une mise jour, le matricule du client #615 a été annulé et qu'il est au crédit de 178.85 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de rembourser le client #615 au montant de 178.85 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser le remboursement du client #615 au crédit de 178.85 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-01-009

12. SPAD – VERSEMENT POUR CONTRÔLE ANIMALIER DE JANVIER À JUIN 2023

ATTENDU l'entente conclue avec la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) pour l'application du règlement municipal concernant la garde des animaux ;

ATTENDU QUE les frais reliés à cette entente son payable chaque année en deux versements ;

ATTENDU la facture #10623 reçue de la SPAD pour le 1^{er} versement de 2023 pour le contrôle animalier au montant de 2 305.52 \$ plus taxes représentant un montant de 3.22 \$ par habitant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'autoriser le paiement de la facture #10623 de la SPAD pour le premier versement dans le cadre de l'entente pour le contrôle animalier 2023.

Il est aussi résolu d'autoriser le second versement prévu pour juin 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-01-010

13. ADMQ – RENOUELEMENT COTISATION 2023

ATTENDU QUE la cotisation 2023 à l'ADMQ (Association des Directeurs municipaux du Québec) est à renouveler au 1^{er} janvier 2023 pour une somme de 495 \$ plus taxes ;

ATTENDU QU'il y lieu d'adhérer à l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle au montant de 414 \$ pour le poste de directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu de renouveler la cotisation 2023 ainsi que l'assurance cautionnement de l'ADMQ pour le poste de la directrice générale, au montant total de 909 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-01-011

14. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2023

ATTENDU QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

ATTENDU QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribuent à donner du sens à leur persévérance scolaire ;

ATTENDU QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

ATTENDU QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

ATTENDU QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de déclarer que la municipalité de L'Avenir appuie les Journées de la persévérance scolaire 2023 par cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-01-012

15. DEMANDE DE LOCATION - GLORIETTE

ATTENDU la demande reçue de M. Stéphane Lemaire afin de louer l'emplacement de la Gloriette le 19 août 2023 de 14h à 17h pour une cérémonie de mariage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'autoriser la location de l'emplacement de la Gloriette, sans frais, le 19 août 2023 pour une cérémonie de mariage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-01-013

16. COTISATION ANNUELLE – CENTRE-DU-QUÉBEC SANS FIL

ATTENDU QUE la cotisation du Centre-du-Québec sans fil pour les points d'accès de l'église, parc, centre des loisirs et bibliothèque est à renouveler ;

ATTENDU la cotisation 2023 au montant de 400 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de renouveler la cotisation du Centre-du-Québec sans fil pour 2023 au montant de 400 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION PROJET DE RÉGL. 777-23 – AMENDEMENT RÉGL. ZONAGE

AVIS DE MOTION présentation du projet de règlement est par les présentes donné par le conseiller Michel Lalonde que sera présenté pour adoption, le projet de règlement 777-23. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres élus dans le délai prescrit.

R 2023-01-014

18. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉGL. 777-23 – AMENDEMENT RÉGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage 654-12 ;

ATTENDU QU'IL est souhaitable d'intégrer un terrain à la zone C4, qui est actuellement situé dans la zone H8 à la limite de la zone C4 ;

ATTENDU QU'IL est souhaitable de venir spécifier le type d'usage permis ainsi que les usages permis et normes d'implantation pour un terrain à être redéveloppé (lot 5 982 048);

ATTENDU QU'IL est souhaitable d'autoriser l'installation de conteneur maritime dans certaines zones publiques, sous réserve de conditions particulières ;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 16 janvier 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter le premier projet de règlement d'amendement no. 777-23, modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'annexe A de ce règlement de zonage no 654-12 de la municipalité de l'Avenir, concernant le plan de zonage, est modifié comme suit :

a) En agrandissant la zone C4 à même une partie de la zone H8. Le tout tel que montré à l'annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante ;

b) En créant une nouvelle zone C11 à même une partie de la zone C3. Le tout, comme il est montré sur le plan joint en annexe II du présent règlement pour en faire partie intégrante ;

Article 3: L'annexe B de ce règlement de zonage, concernant la grille des usages et normes, est modifiée comme suit :

a) En ajoutant une nouvelle grille représentant la nouvelle zone C11 et en établissant les usages permis et les normes d'implantation. Le tout, comme il est montré dans la grille jointe en annexe III du présent règlement pour en faire partie intégrante ;

Article 4: L'article 5.14.7.2 de ce règlement de zonage, concernant la forme de bâtiment prohibée, est modifié comme suit :

a) En remplaçant le 2^e alinéa par l'alinéa suivant :

« L'emploi comme bâtiment, de wagon de chemin de fer, de tout type de conteneur (notamment conteneur maritime et de tramway), d'autobus ou autre véhicule de même nature est aussi prohibé. De plus, l'usage de partie de véhicule routier comme bâtiment accessoire est prohibé. Malgré ce qui précède, l'emploi d'un conteneur de type maritime est permis comme construction accessoire sous réserve des conditions prévues à l'article 5.16.2 du présent règlement. »;

Article 5: Les articles 5.16, 5.16.1 et 5.16.2 de ce règlement de zonage, concernant le conteneur à déchets, sont renumérotés respectivement 5.16.1, 5.16.1.1 et 5.16.1.2

Article 6: Un nouvel article 5.16 est inséré dans ce règlement et se lit comme suit : « 5.16 - Conteneur à déchets et conteneur maritime »

Article 7: Un nouvel article 5.16.2 est inséré dans ce règlement et se lit comme suit :

« 5.16.2 – Conteneur maritime

Un conteneur de type maritime est permis comme construction accessoire sur un terrain, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Permis uniquement dans les zones publique « P1 » « P2 » et « P7 » ;
- b) Un seul conteneur d'un maximum de 12,19 m de longueur (40 pieds) est autorisé ou deux conteneurs d'un maximum de 6,1 m de longueur (20 pieds) sont autorisés par terrain ;
- c) Le conteneur doit être neuf lors de l'installation, sans roue, et doit être convenablement entretenu pour éviter la détérioration et la rouille ;
- d) Le conteneur est permis dans les cours latérales et arrière seulement et à une distance minimale de 1,5 m des lignes de terrain ;
- e) Le conteneur peut être peint avec des motifs dans le cadre d'un projet artistique. »;

Article 8: L'article 9.6 de ce règlement de zonage, concernant les dispositions concernant les habitations à caractère patrimonial et leur environnement immédiat, est modifié comme suit :

a) En insérant dans le titre de la section « Intégration de nouveau bâtiment dans les zones C2, C3, H6 et H8 », entre les termes « C3 » et les termes « H6 » la zone « C11 » ;

b) En insérant dans le titre de la section « Respect du cachet particulier d'implantation des bâtiments pour les zones C2, C3, H6, H8 et P2 », entre les termes « C3 » et les termes « H6 » la zone « C11 » ;

Article 9: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Il est aussi résolu qu'une assemblée de consultation est lieu le 6 février 2023 à 19h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ

R 2023-01-015

19. CELLULAIRE SÉCURITÉ INCENDIE – LUC CÔTÉ

ATTENDU QUE le cellulaire du service incendie est en la possession de M. Luc Côté ;

ATTENDU QUE suite à la fermeture du service incendie, M. Côté souhaite conserver le numéro de téléphone relié au cellulaire ;

ATTENDU QUE des frais sont à prévoir pour le transfert de la ligne au nom de M. Luc Côté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu que la municipalité remettre à M. Luc Côté le cellulaire utilisé dans le cadre de ses fonctions et que celui-ci transfère la ligne à son nom personnel. Il est aussi résolu que la municipalité acquitte les frais de transfert s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-01-016

20. DÉSIGNATION PERSONNES AUTORISÉES À ÉMETTRE DES CONSTATS D'INFRACTION

ATTENDU la résolution R 2022-12-301 concernant une entente de délégation complète en matière de services de sécurité incendie avec la Ville de Drummondville ;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction aux fins d'application des règlements municipaux en matière de sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité de L'Avenir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu de désigner le directeur du Service de sécurité incendie et de sécurité civile de la Ville de Drummondville ou son représentant comme personnes autorisées à émettre des constats d'infraction aux fins d'application des règlements municipaux en matière de sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-01-017

21. REMISES DES ÉQUIPEMENTS – FONDATION DES POMPIERS DE L'AVENIR

ATTENDU la demande de la Fondation des Pompiers de L'Avenir afin de reprendre possession des équipements leurs appartenant soit :

- Défibrillateur
- Civière avec sangles et protecteurs
- L’emblème de la caserne 08 situé dans la salle de formation
- Les cadres dans la salle de formation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu que la Fondation des pompiers de L’Avenir reprenne possession du défibrillateur, la civière avec sangles et protecteurs, l’emblème de la caserne ainsi que les cadres dans la salle de formation.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2023-01-018

22. ENTENTE DE DÉNEIGEMENT – MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD

ATTENDU QUE la municipalité de Durham-Sud propose que la municipalité de L’Avenir effectue le déneigement de la route Ployart jusqu’au 10^e rang, représentant 1.9 km supplémentaires situés à Durham-Sud ;

ATTENDU QU’en contrepartie, la municipalité de Durham-Sud effectuera le déneigement sur le 8^e rang ouest, représentant 3.2 km situés à L’Avenir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu que la municipalité de L’Avenir effectue le déneigement de la route Ployart jusqu’au 10^e rang et que la municipalité de Durham-Sud effectue le déneigement du 8^e rang ouest en entier.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

R 2023-01-019

23. RÉPARATION TRANSMISSION TRACTEUR

ATTENDU QUE la transmission sur le tracteur New Holland doit être réparée ;

ATTENDU la soumission de réparation de Machinerie CH au montant de 18 308.08 \$ plus taxes ;

ATTENDU QU’il y a lieu de prévoir également des frais d’environ 500 \$ pour l’ajustement de la direction ainsi que des frais de location de tracteur durant les réparations au taux horaire de 25 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire réparer la transmission du tracteur New Holland pour un montant estimé de 9 029.04 \$ plus taxes, plus frais de location de tracteur et d’ajustement de la direction.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2023-01-020

24. RGMR – ADOPTION BUDGET 2023

ATTENDU QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François (RGMR) a adopté son budget 2023 ;

ATTENDU QU'une copie du budget 2023 est remise à chaque membre du conseil ;

ATTENDU QUE le budget de 2023 de la RGMR est de 3 401 093.19 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2023 de la RGMR.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2023-01-021

25. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 981 067

ATTENDU QUE les représentants légaux de Madame Boivin et Monsieur Martin Lessard ont déposé une demande de dérogation mineure pour le lot 5 981 067 ;

ATTENDU QUE la présente demande vise à réduire la marge de recul avant à 7.5 mètres pour l'implantation d'une remise abritant les installations électriques nécessaires au fonctionnement des silos alors que la norme prévue au règlement est de 12 mètres ;

ATTENDU QUE la remise est déjà construite, et ce sans permis, et qu'un avis d'infraction a été envoyé pour construction non conforme et sans permis ;

ATTENDU QUE selon un avis juridique, compte tenu de l'absence de permis, cette dérogation mineure ne peut être accordée selon l'article 145.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QU'en l'absence de permis de construction, le comité consultatif en urbanisme juge la demande de dérogation mineure irrecevable selon l'article 145.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et recommande le refus de la demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de refuser la demande de dérogation mineure pour le lot 5 981 067 puisque celle-ci est jugée irrecevable et ce, selon l'article 145.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* puisque la construction a été exécutée sans permis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-01-022

26. MEMBRES CCU – RENOUELEMENT MANDAT

ATTENDU QUE les mandats des membres du comité consultatif en urbanisme suivants sont à renouveler : Alcide Boisvert, Manon Labrie et André Laneville ;

ATTENDU QUE les mandats de deux ans sont renouvelables ;

ATTENDU QUE les trois membres souhaitent demeurer en poste au CCU ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu de renouveler les mandats de

M. Alcide Boisvert, Mme Manon Labrie et M. André Laneville au comité consultatif en urbanisme pour une période de deux ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2023-01-023

27. REMBOURSEMENT COMITÉ DES LOISIRS – ACHAT FILET PROTECTION ET BUTS

ATTENDU QUE le comité des Loisirs de L'Avenir a fait l'achat de filet de protection pour la patinoire au montant de 4 685.23 \$ et de buts de à hockey au montant de 2 352.29 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de rembourser le comité des Loisirs pour ces achats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu de rembourser un montant total de 7 037.52 \$ pour l'achat de filet de protection pour la patinoire et de buts de hockey.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

28. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de décembre 2023 est remis à tous les conseillers.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2023-01-024

30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée de lever la séance à **20 heures 32 minutes**.

François Fréchette
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Greffière-trésorière

Je, François Fréchette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 6 février 2023.

	Description	Solde
Drummondville Ford	Entretien camionnette F-150	152.98 \$
Drummondville Ford	Piece pour camionnette F-150 (Drummondville Ford)	11.39 \$
Drummondville Ford	Réparation 2 manettes / camionnette	91.93 \$
Jonathan Michaud	Trappage castors 6e rang (Jonathan Michaud)	150.00 \$
SG Prévention	R2021-12-303 Contrat prévention incendie facture final	5 065.80 \$
Jacynthe Gauthier	Remboursement location de salle	50.00 \$
Éric Boutinn	Remboursement location de salle	50.00 \$
Eurofins	Analyse EP (12-12-2022)	55.19 \$
Eurofins	Analyse TEU (15-12-2022)	155.80 \$
Globo Cam	Pièces sensir abs kit (Western Star)	100.54 \$
Fleuriste Bergeron	Arrangement naturel funéraire (Sylvie Laroche)	121.87 \$
Société Immobilière Sommet	Location Tour Avenir	384.35 \$
Service de sécurité ADT Canada inc	Système d'alarme du 01/01/23 au 31/03/2023	200.02 \$
Service de sécurité ADT Canada inc	Appel de service changer batterie syst. Alarme	57.83 \$
Distribution Mickael Provencher	Livraison d'eau	21.00 \$
Distribution Mickael Provencher	Livraison d'eau	8.00 \$
Vanier Isabelle	Couche tard Essence camionnette	171.79 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	126.05 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	150.41 \$
Bergeron Jean-Pierre	essais annuels des pompes	408.00 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Salle loisirs	400.59 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Garage Municipal	836.89 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Garage Municipal	1 054.49 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Salle loisirs	450.42 \$
Chambre de commerce de Drummond	Frais Postaux bon de connaissance # N9003246	29.46 \$
Impressions Lemire	Impression Le Défricheur	1 034.78 \$
Sylvie Giroux	Frais de déplacement (Caisse Desjardins)	47.70 \$
Agiska Coopérative	Maillons rap. qck-link pour loisirs	8.69 \$
Agiska Coopérative	affiche a vendre -terrain dépan. / blanc de clé loisir	8.28 \$
Agiska Coopérative	R2022-09-238 Construction patinoire Loisirs	45.80 \$
Agiska Coopérative	Fourniture atelier garage municipal	10.31 \$
Macpek	garage petit outils	49.20 \$
Macpek	extracteur a terminaux	5.03 \$
Electro Systeme Inc.	Réparation5 lampadaires de rues	544.09 \$
Excavation Yergeau inc	R2022-11-278 Pluviale 143 / Jérémie Bougie	534.64 \$
Excavation Yergeau inc	R2022-10-256 Test sol Projet égout route Boisvert	804.82 \$
Excavation Yergeau inc	R2022-09-238 Construction patinoire Loisirs	334.58 \$
Excavation Yergeau inc	Défaire barrage castors	569.13 \$

Fournitures ind. MEGA Ltée	Boulons Écrous pour inventaire et Mack	142.98 \$
Fournitures ind. MEGA Ltée	Boulons Écrous pour inventaire et Mack	186.28 \$
Garage Francis Demanche enr	Réparation frein avant camionnette F-150	550.83 \$
FBL S.E.N.C.R.L.	Audit du rapport financier au 31 déc, 2022	3 449.25 \$
Hydro Québec	Étang du 19 oct. Au 16 déc. 2022	664.17 \$
Hydro Québec	Station de pompage du 19 oct. Au 16 déc. 2022	86.93 \$
Hydro Québec	Lumières des rues 1er dec. Au 31 déc. 2022	449.98 \$
Tenco	Pièces ressort , amortisseur (Mack)	186.02 \$
Infotech	Transport pour papeterie annuelle re: fact. 202305893	50.64 \$
Infotech	R2022-12-297 contrat de soutien 2023	5 622.28 \$
Jacques Laferté Ltée	R2022-09-238 Construction cabanon loisirs	106.95 \$
Jacques Laferté Ltée	R2022-09-238 construction cabanon loisirs	(135.91 \$)
Jacques Laferté Ltée	R2022-09-238 construction cabanon loisirs	171.22 \$
Therrien, Couture, Jolicoeur SENCRL	Honoraires Juridique Dossier 8121307-001	2 364.47 \$
Therrien, Couture, Jolicoeur SENCRL	Honoraire Juridique Dossier 8121307-102	826.39 \$
Therrien, Couture, Jolicoeur SENCRL	Honoraire Juridique Dossier 8121307-102	2 653.62 \$
Megaburo	Photocipeur lecture compteur noir	30.28 \$
Megaburo	Photocipeur lecture compteur couleur	43.71 \$
Cogeco Connexion inc	Garage du 13 déc. 22 au 12 janv. 23	94.17 \$
Cogeco Connexion inc	Bureau du 24 déc. 22 au 23 janv. 23	269.34 \$
Cogeco Connexion inc	Loisir 25 déc 22 au 24 janv. 23	80.37 \$
MRC Drummond	service d'inspection - novembre 2022	3 821.60 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie - LAVI20221027	1 097.72 \$
Oxy-Centre inc	Remplissage bombonne	225.36 \$
Petite Caisse	Petite Caisse / Conseil Janvier 2023	103.39 \$
Petite Caisse	Petite Caisse / Conseil Janvier 2024	60.00 \$
Les Travaux GM	Nettoyage 5 bornes pour service incendie	862.31 \$
Portes de garage R & D Rousseau	R2022-09-238 Porte garage pour cabanon patinoire	1 884.17 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur 5 et 21 décembre 2022	110.00 \$
Robitaille Equipement inc	Crédit sur système de lame mobile - Inter 7600	(873.81 \$)
Robitaille Equipement inc	Bras d'oscillation . Tige peinture- Tracteur	568.67 \$
Robitaille Equipement inc	lame mobile , boulon écrou ens. Floating d'aile	4 548.30 \$
SCU - Marc-Antoine Coté	R-2021-10-234 Consultations en urbanisme	873.81 \$
Serrupro	R2022-04-082 construction cabanon patinoire	114.92 \$
Énergie Sonic inc	Diesel Garage	2 732.85 \$
Énergie Sonic inc	Diesel Garage	5 448.22 \$
Usinage M.C. inc	R2022-09-238 Grillage pour fenêtre cabanon patinoire	265.59 \$

Microtech	Renouvellement 5 licences	181.65 \$
Précourt Olivier	Contrat TEU Nov. / Déc. 2022	3 391.76 \$
Solutions Zen Média	Hébergement annuel nom de domaine	34.49 \$
Maison de la Culture de L'Avenir	Réception Élus	107.00 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	57 753.82 \$

Fournisseur	Description	Montant
Raymond Chabot Grant Thornton	R20225-07-194 Analyse service incendie	8 623.13 \$
Somum Solution Inc.	R2022-10-243 Cotisation annuelle (Somum)	1 316.93 \$
Somum Solution Inc.	R2022-10-243 Cotisation annuelle (Somum)	119.73 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	R2022-07-194 Analyse scénario desserte incendie	5 173.88 \$
Mathieu Dufort	Animation du Gala 15-12-2022	550.00 \$
Financière Banque Nationale	R2018-03-083 Billet municipaux (Intérêt)	1 835.20 \$
Gaétan Lefebvre	R2022-11-284 Sapin de Noel	574.88 \$
Buffet à la Carte	Souper des bénévoles	1 854.55 \$
Marylène V. Sauvé	R2022-11-284 Ornement, Lanterne et lumières de Noel	323.47 \$
Marylène V. Sauvé	R2021-11-280 Contribution utilisation cellulaire	50.00 \$
Marylène V. Sauvé	Souper & cadeau bénévoles + Cadeau Lyne Pinault Retraite	519.55 \$
Marylène V. Sauvé	Réunion OMH	31.80 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	R2022-12-306 Subvention Automne Hiver 2022	8 000.00 \$
CSDC	Fibre optique - Décembre 2022	266.14 \$
Sylvie Giroux	Déplacement formation La Rose des Vents	36.25 \$
Sylvie Giroux	Journaux postés Bibliothèque Archives National et Citoyens	147.71 \$
Cross Curtis	R2022-11-276 Contribution utilisation cellulaire	50.00 \$
École L'Avenir	R2022-10-259 Soutien Financier / 2022-2023	833.34 \$
Construction Marcel Hébert	R2022-09-238 Construction Patinoire Loisirs	19 999.90 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Novembre 2022	435.50 \$
Infotech	R2022-10-246 Papeterie annuelle 50%	406.43 \$
Fréchette François	R2021-11-280 Contribution utilisation cellulaire	50.00 \$
Fréchette François	5 @ 7 Employés	101.05 \$
Laroche Johanne	Montage du journal déficheur - décembre 2022	200.00 \$
Banque Royale	R2021-11-258 Crédit Bail Camion Western Star	2 253.34 \$
Office municipal d'habitation	R2022-01-015 Contribution municipale 2020-2022	5 732.00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2022-10-007 Quote-part 2022	10 042.62 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur - 21 nov. 2022	55.00 \$
Info Page	Fréquence numérique / Décembre 2022	97.21 \$
Lemire Suzie	R2017-12-311 Contribution utilisation cellulaire	50.00 \$
Lemire Suzie	Licences mensuelles Outlook - Décembre 2022	29.32 \$

Lemire Suzie	5 @ 7 Employés	134.78 \$
Pinault Line	Poster lettre recommandées- Service incendie	170.08 \$
Pinault Line	Poster tract budget 2023	150.34 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	70 214.13 \$

SALAIRES Déc. 2022	
Salaires nets Déc. 2022	30 149.26 \$
Remises provinciales Déc. 2022	9 441.64 \$
Remises fédérales Déc. 2022	3 497.22 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES DÉC. 2022	43 088.12 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER DÉC. 2022	57 753.82 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES DÉC. 2022	70 214.13 \$
TOTAL COMPTES À PAYER DÉC. 2022	171 056.07 \$